

Gouvernement du Sénégal



Comité National de Pilotage

7106

PNUD
PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT

FENU FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES

UNOPS
BUREAU DES SERVICES D'APPUI
AUX PROJETS DES NATIONS UNIES

# NOTE TECHNIQUE RELATIVE AU BILAN DES ACTIVITES PROGRAMMEES EN 2004

Décembre 2004



### Introduction

Le PADMIR boucle, à nouveau, une année de mise en œuvre de son programme d'activités élaboré en 2004. Les activités, déclinées en vision, démarche et axes stratégiques, pour cette année, peuvent être rappelées ci-dessous :

### La vision commune:

- O Travailler, à partir de 2004, autour des questions liées :
  - aux partenariats;
  - a la relève et;
  - à la capitalisation des démarches de développement local menées jusqu'ici.

### La démarche:

- O Elaborer des programmes d'action qui tiennent compte de la volonté d'assurer un service de proximité auprès des Communautés rurales;
- o Procéder à un choix sélectif des Communautés Rurales avec lesquelles le PADMIR peut réussir le maximum d'engagements;
- O Renforcer l'appui conseil auprès des autorités chargées de la décentralisation en vue de favoriser leur meilleure implication dans la mise en œuvre du Programme;

## Les axes stratégiques :

- O Le renforcement de capacités des Conseils Ruraux, des Comités Inter-Villageois de Développement (CIVD) et des comités de gestion délégataires des ouvrages;
- o · La consolidation des partenariats existants avec d'autres programmes ;
- O Le rapprochement avec les Agences Régionales de Développement (ARD) de Louga et de Kaolack et les Centres d'Expansion Rurale Polyvalents (CERP) qui seront de plus en plus impliqués dans les activités de terrain;
- O La poursuite des actions de développement selon une répartition judicieuse du FDL.

## I. La Composante A

#### 1. Planification

- Aider à une évaluation régulière des Programmes d'Investissements Locaux par les conseils ruraux;
- Institutionnaliser les Forums des partenaires autour des PLD;
- Encourager les Conseils ruraux à élaborer les budgets, selon les échéances fixées par la Loi;

#### 2. Financement

Adopter, avec les conseils ruraux des indicateurs de performance dans la répartition des Dotations Financières;

- Organiser, avec le Trésor, des ateliers orientés vers l'amélioration du circuit du FDL;

- Sensibiliser les élus pour assurer une mobilisation optimale des ressources locales afin de garantir la contrepartie destinée aux investissements ;

Veiller à une utilisation e ffective des comptes bancaires ouverts par les percepteurs pour favoriser un décaissement plus rapide des fonds mis à la disposition des CR.

## 3. Renforcement de capacités

- Développer des actions de formation pour renforcer les capacités des assistants communautaires ;
- Accompagner les commissions techniques des conseils ruraux dans l'exercice de leurs missions respectives et les OCB porteuses de projets ou d'autres initiatives de développement local;
- Consolider les formations des acteurs locaux déjà organisées avec l'appui du programme;
- Consolider les bases de la collaboration avec les acteurs locaux, par le biais des secrétaires techniques qui sont délocalisés dans les CERP.

#### 4. Investissements

- Améliorer et adapter les procédures de passation des marchés ;
- Favoriser une meilleure implication des GMO dans le suivi des travaux ;
- Poursuivre la mise en place des comités de gestion tout en les soutenant dans l'entretien et la maintenance des ouvrages dont ils sont délégataires ;
- Etablir, pour le compte des conseils ruraux, des conventions de cession des ouvrages aux comités de gestion ;
- Poursuivre l'implication des UAT dans la procédure d'appel d'offres tout en identifiant les activités qui pourront être transférées progressivement aux assistants communautaires et aux cabinets des PCR;
- Intensifier, en priorité, dans la zone d'extension, la fourniture d'infrastructures de base et d'équipements socio-collectifs.

## 5. Activités économiques et promotion du développement économique local

- Finaliser le manuel de procédures des AGR dont des documents produits par chaque UAT;
- Elaborer, conjointement avec les CERP, des programmes d'activités ;

- 9
- Veiller à une gestion efficiente et efficace des fonds mis à la disposition des OCB pour le développement de micro-activités économiques;
- Réaliser, à Kébémer, à l'instar de Kaffrine, deux plates formes multi-fonctionnelles ;
- Finaliser l'étude Ecoloc et mettre en œuvre les autres composantes du sous-projet "Développement Economique Local" de Kébémer;
- Elaborer le profil socio-économique du Département de Kaffrine.

#### 6. Suivi évaluation

- Collecter, traiter et partager les données du MIS au niveau des Communautés Rurales ;
- Organiser des ateliers de capitalisation sur les thèmes suivants : la Planification Participative Locale, la délégation de maîtrise d'ouvrage et les Activités Génératrices de Revenus ;
- Organiser, avec les ARD et les CERP, des ateliers sur la relève du Programme en vue d'une meilleure appropriation des activités du Programme par ces partenaires.

## II. La Composante B

## 1. La mise en place du Secrétariat Technique

Poursuivre l'appui conseil à la DCL pour achever le processus engagé et relatif à la mise en place du Secrétariat Technique.

### 2. L'étude sur le FECL

Poursuivre l'implication du Programme, dans les travaux du Comité de pilotage mis en place pour suivre l'étude sur le FECL même si l'activité n'est plus inscrite dans le PTA.

# 3. L'appui conseil aux autorités chargées de la décentralisation

- La Direction des Collectivités Locales: renforcer le positionnement de la DCL dans le suivi des activités du programme. Une mesure spécifique, consistant à doter l'agent de suivi de cette direction, d'une adresse émail, serait de nature à consolider ce positionnement.
- L'ANCR : avec ce partenaire, deux axes majeurs de collaboration sont identifiés :
  - O Apporter un appui logistique à l'Association par l'acquisition de matériels informatiques (ordinateur + accessoires) et la construction d'un site WEB;
  - Co-organiser des ateliers régionaux sur les questions liées au renforcement des administrations (embryonnaires) au sein des conseils ruraux.